



Règlement de la Commission des athlètes

« J'essaierai de gagner, mais si je n'y arrive pas, je ferai preuve de courage dans mes efforts ! »

Serment Special Olympics

Version novembre 2011

Special Olympics
Switzerland





Sommaire

1 Special Olympics International	3
1.1 Vision.....	3
1.2 Mission.....	3
1.3 Valeurs.....	3
1.3.1 Fairness et joie.....	3
1.3.2 Capacités.....	3
1.3.3 Reconnaissance.....	3
1.3.4 Intégration et respect.....	3
1.4 Compétences de base.....	4
2 Commission des Athlètes	4
2.1 Principe de base.....	4
2.2 Qualité de sportif.....	4
2.3 Composition du comité des athlètes.....	4
2.3.1 Composition.....	4
2.3.2 Durée du mandat.....	5
2.3.3 Elections.....	5
2.3.4 Encadrement de la Commission des athlètes.....	5
2.4 Représentant(e) des sportifs.....	5
2.4.1 Durée du mandat.....	5
2.4.2 Election.....	5
2.4.3 Tâches.....	5
2.5 Tâches des membres de la Commission.....	6
2.5.1 Séances.....	6
2.5.2 Cahier des charges.....	6
2.5.3 Cérémonies.....	6
2.5.4 Formation de base.....	6
2.6 Frais et indemnités.....	6
2.7 Entrée en vigueur du règlement.....	6



1 Special Olympics International

Special Olympics International (SOI) est le plus grand programme sportif en faveur de personnes en situation de handicap mental. SOI est présent dans plus de 170 pays. Plus de 244'000 coaches et 805'000 volontaires permettent à quelques 4 millions de sportifs de pratiquer plus de 30 sports différents et de participer, ensemble, à des compétitions.

Special Olympics a été fondé aux Etats Unis en 1968 par Eunice Kennedy-Shriver (décédée en 2009), la sœur aînée de John F. Kennedy, Président des Etats Unis. La présidence est assurée à ce jour par son fils, Timothy P. Shriver.

1.1 Vision

Valorisation et intégration des personnes en situation de handicap mental.

1.2 Mission

Nous aidons les personnes en situation de handicap mental à progresser par le sport. Ainsi les sportifs ont l'occasion d'améliorer leur estime de soi, leur forme physique, de prouver leur courage et de connaître la joie de participer à un échange d'expériences et de partager ces moments avec les autres sportifs, leur famille et leur entourage.

1.3 Valeurs

1.3.1 FAIRNESS ET JOIE

A l'instar du Serment des athlètes, « J'essaierai de gagner, mais si je n'y arrive pas, je ferai preuve de courage dans mes efforts ! » nous favorisons un comportement respectueux, amical et juste.

1.3.2 CAPACITÉS

Nous savons qu'un entraînement régulier et la participation à des compétitions développent les capacités physiques, motrices et intellectuelles des personnes en situation de handicap mental.

1.3.3 RECONNAISSANCE

Notre reconnaissance s'adresse à toutes les personnes, à tous les niveaux de notre mouvement, pour leur engagement, leur énergie et leur participation.

1.3.4 INTÉGRATION ET RESPECT

Nous acceptons et nous respectons les différentes conditions de chaque personne, les opinions et les origines différentes ainsi que les diversités culturelles au sein de notre mouvement. A ce titre, nous leur offrons un environnement respectueux et des prestations adaptées, que ce soit sur le terrain de jeu, au bureau ou dans le monde virtuel.



1.4 Compétences de base

1. Création d'offres sportives pour personnes en situation de handicap mental à l'intérieur de structures sportives adaptées au handicap.
2. Organisation de compétitions locales, régionales et nationales.
3. Sélection, préparation et encadrement de délégations suisses à des manifestations internationales de Special Olympics.
4. Adaptation en relation avec le sport de programmes existants pour personnes en situation de handicap mental et leur entourage (famille).

2 Commission des Athlètes

2.1 Principe de base

La Commission des athlètes de Special Olympics Switzerland (SOSWI) a pour but de rendre compte des demandes des sportifs concernant l'organisation et la mise sur pied d'entraînements et de compétitions.

2.2 Qualité de sportif

Les sportifs sont au centre de nos efforts en termes d'égalité de traitement et de respect pour leur intégration et pour leur acceptation. L'article 6 des General Rules de SOI définit en détail les principes concernant les sportifs.

Les conditions suivantes sont requises pour être accepté en Suisse en tant que sportif Special Olympics :

- Age : 8 – 99
- Handicap mental (en général au bénéfice d'une rente AI)
- Pratiquer régulièrement un sport
- Etre enregistré dans un sport en particulier
- Participer au moins une fois par année à une compétition Special Olympics en Suisse
- Ne pas consommer d'alcool, ni de drogue et ne pas fumer pendant les compétitions
- Communiquer les informations médicales et personnelles nécessaires à SOSWI pour assurer un bon encadrement (selon GMS)
- Permettre à SOSWI d'utiliser des images/photographies de compétitions où il/elle est reconnaissable comme sportif à des fins de relations publiques (pas de publicité)
- Etre assuré (maladie, accident et responsabilité civile)

Les membres de la Commission des athlètes se recrutent exclusivement au sein des sportifs actifs de SOSWI. L'âge minimum d'un membre de la Commission des athlètes est de 18 ans.

2.3 Composition du comité des athlètes

2.3.1 COMPOSITION

- Le Comité se compose d'au moins 3 et au plus 9 sportifs



- Les régions allemande, romande et italienne de la Suisse sont chacune représentée par au moins une personne
- Chaque sport est représenté au plus par une personne

2.3.2 DURÉE DU MANDAT

4 ans, reconductible une fois

2.3.3 ELECTIONS

- Les sièges libres de la Commission des athlètes doivent être mis au concours officiellement. La candidature est ouverte à tous les sportifs qui remplissent les conditions
- L'élection est faite par les membres de la Commission des athlètes
- 4 (ou 5) nouveaux membres sont élus à la Commission des athlètes à la suite de chaque Jeux Nationaux
- Les absences répétées et non excusées aux séances de la Commission des athlètes ont pour conséquence une exclusion de celle-ci. La décision y relative incombe aux membres de la Commission

2.3.4 ENCADREMENT DE LA COMMISSION DES ATHLÈTES

- Une personne du Conseil de fondation de SOSWI est désignée comme responsable de la Commission des athlètes
- La Commission est encadrée activement par le membre du Conseil de fondation de SOSWI. Cette personne prépare les séances avec le/la représentant(e) des sportifs et est responsable de son administration
- Le Directeur national de SOSWI participe à la première séance après les Jeux nationaux

2.4 Représentant(e) des sportifs

2.4.1 DURÉE DU MANDAT

Les membres de la Commission des athlètes élisent un(e) représentant(e) parmi eux pour 2 ans non-reconductible.

2.4.2 ELECTION

L'élection a lieu lors de la première séance après les Jeux nationaux. La préférence va aux membres les plus anciens.

2.4.3 TÂCHES

- Le(la) représentant(e) représente publiquement SOSWI
- Il/elle est la personne de référence pour les autres sportifs
- Il/elle prépare les séances avec le responsable du Conseil de fondation
- Il/elle prononce le serment lors des Jeux nationaux dans sa langue maternelle



2.5 Tâches des membres de la Commission

2.5.1 SÉANCES

Deux séances ont lieu par année. L'une au printemps et l'autre en automne. La participation est obligatoire. Les excuses doivent parvenir par écrit au responsable du Conseil de fondation (au moins 3 jours à l'avance).

2.5.2 CAHIER DES CHARGES

Principalement recueillir les doléances des sportifs concernant l'organisation, le déroulement d'entraînements et de compétitions ainsi que les formuler lors de la prochaine séance.

2.5.3 CÉRÉMONIES

Aux Jeux nationaux:

- porter la torche
- allumer la flamme
- hisser le drapeau
- évent. prononcer le serment

Ces tâches sont réparties au sein des membres de la Commission. En cas d'incertitudes, un tirage au sort a lieu.

2.5.4 FORMATION DE BASE

Les membres de la Commission des athlètes s'engagent à participer au cours de base SOSWI.

2.6 Frais et indemnités

Une nomination à la Commission des athlètes n'implique pas de rétribution. Les dépenses découlant de cette participation sont couvertes par SOSWI (transport, repas, nuitées).

2.7 Entrée en vigueur du règlement

Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Rossens, novembre 2011